



# Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 08/10/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200043818-20181001-D20181029-DE

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS)**

### **Exercice 2017**

Le Syndicat BDG est composé de 3 secteurs géographiques distincts : Bassanne / Dropt / Mongauzy.

Afin d'avoir une vision globale du service public d'assainissement collectif,  
les éléments de ces trois services sont présentés en parallèle.

# Contexte

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Le service est exploité en régie avec prestations de service. Suez / Lyonnaise des Eaux et le Syndicat des eaux de Castets sont les prestataires de ce service.	L'exploitant est la Régie Municipale Multiservices de La Réole en vertu d'une convention de partage de charge en date du 13 février 1987. 1 avenant est venu modifier cette convention	Le service est exploité par AFFERMAGE. Le délégataire est la société Veolia Eau en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2008. 3 avenants sont venus compléter ce contrat
Les conventions d'exploitation conclues avec ces deux prestataires prendront fin le 31 décembre 2017.	La durée de cette convention est de 30 ans. Echéance de cette convention : 13 février 2017, reportée au 31 décembre 2017.	La durée de ce contrat est de 12 ans. Il prendra fin le 30 juin 2020.
Le <b>prestataire</b> assure collecte et traitement des eaux usées. Il a en charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations ;</li> <li>- Les relations avec les usagers (demande de renseignements, conseils...)</li> <li>- Le remplacement du petit matériel courant d'exploitation;</li> <li>- La facturation du service et son recouvrement liés au contrat d'eau potable</li> </ul>	L' <b>exploitant</b> assure collecte et traitement des eaux usées. Il a en charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fonctionnement, la surveillance et l'entretien courant des installations ;</li> <li>- Les relations avec les usagers (demande de raccordement, de renseignements, conseils...)</li> <li>- La facturation et le recouvrement ;</li> <li>- L'autosurveillance.</li> </ul>	Le <b>délégataire</b> assure collecte et traitement des eaux usées. Il a en charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des installations ;</li> <li>- Les relations avec les usagers (demande de raccordement, de renseignements, conseils...)</li> <li>- La facturation et le recouvrement ;</li> <li>- Le renouvellement du matériel tournant, électrique et hydraulique ;</li> <li>- L'autosurveillance.</li> </ul>
Le <b>Syndicat</b> assure et prend en charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les relations avec les usagers (demande de raccordement, de renseignements, conseils...)</li> <li>- Les frais d'électricité et de fourniture de l'énergie ;</li> <li>- Les travaux de grosses réparations des appareils mécaniques, électriques et hydrauliques ;</li> <li>- Les frais de renouvellement des équipements hydro-électriques des pompes du réseau de collecte et des ouvrages de génie civil ;</li> <li>- Les frais liés à l'autosurveillance ;</li> <li>- Le contrôle de la prestation de service.</li> </ul>	Le <b>Syndicat</b> participe annuellement aux charges d'exploitation du système d'assainissement collectif. Il prend également en charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les frais d'électricité et de fourniture de l'énergie ;</li> <li>- Les travaux de grosses réparations des appareils mécaniques, électriques et hydrauliques ;</li> <li>- Les frais de renouvellement des équipements hydro-électriques ;</li> <li>- Les frais d'hydrocurage et tous travaux à l'entreprise;</li> <li>- Le contrôle de l'exploitant.</li> </ul>	Le <b>Syndicat</b> assure le contrôle du service délégué. Il prend en charge les travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension des réseaux ainsi que la construction éventuelle de nouveaux ouvrages. Il renouvelle également le génie civil.
6 communes concernées par ce service : Suez exploite les réseaux et stations d'Aillas, Fontet, Hure, Pondaurat, Puybarban Le Syndicat des eaux de Castets exploite le réseau de Berthez	1 commune concernée par ce service : Gironde-sur-Dropt	2 communes concernées par ce service : Lamothe-Landerron, Mongauzy

# Indicateurs techniques

## Collecte et transport des eaux usées :

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Population des communes bénéficiant du service de l'assainissement collectif :	Aillas ❶ 826 Fontet / Hure ❷ 1 360 Ponduurat / Puybarban ❸ 926 Berthez ❹ 258	Gironde : 1 198	Lamothe / Mongauzy : 1 827
Linéaire et type de réseaux :	Sur Aillas, Fontet/Hure et Ponduurat/Puybarban : 16 650 ml de réseaux séparatifs dont 9 650 en gravitaire 7 000 en refoulement Sur Berthez : 901 ml (471 en gravitaire et 430 en refoulement)	12 726 ml de réseaux séparatifs 4 120 en gravitaire 2 239 de refoulement 6 367 sous-vide (80 % des effluents de Gironde sont collectés avec la centrale sous vide)	11 290 ml de réseaux séparatifs dont 8 724 en gravitaire 2 566 de refoulement
Nombre de déversoirs d'orage :	0	3	0
Nombre de postes de relevage :	❶ 2 ❷ 2 sur Fontet + 1 sur Hure ❸ 4 sur Ponduurat + 2 sur Puybarban ❹ 1	2 + 1 centrale à vide	2 sur Lamothe 1 sur Mongauzy
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/120 points)	90	73	83
Nombre d'abonnés (clients) au 31.12.2017	Abonnés-raccordés : 393 ❶ 112 ; ❷ 185 ; ❸ 87 ; ❹ 9	526	336
Nombre de branchements :	472 dont : ❶ 122 ; ❷ 207 ; ❸ 126 ; ❹ 17	481	301
Nombre d'industriel raccordé :	0	1 sur Gironde	0
Longueur de canalisation curée (en ml) :	450	0 Interventions uniquement sur les regards	510
Longueur de réseau inspecté par caméra (en ml)	0	0	0
Travaux ou études réalisés en 2017 :	Extension du réseau d'assainissement collectif dans le cadre de la création d'un lotissement communal sur Berthez (travaux non réceptionnés)	Un diagnostic de fonctionnement du réseau sous-vide a été engagé	

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Travaux ou études réalisés en 2017 :	<p>Station d'épuration d'Aillas Changement de la brosse du dégrilleur Intervention sur le canal de comptage</p> <p>Station d'épuration de Pondaurat Réparation d'une des deux pompes du poste de relevage en sortie de station</p>		
Remarques :	L'entretien des lits plantés a été renforcé sur les 3 stations mais doit encore l'être.	<p>Le système sous vide pose de nombreux problèmes (systèmes d'aspirations individuels vétustes, dysfonctionnement des pompes à vide, coûts de fonctionnement élevés...)</p> <p>La commune de Gironde a participé au financement de la station d'épuration de La Réole à hauteur d'1/4 des investissements hors filière des sous-produits de l'assainissement</p>	

### Traitement des eaux usées :

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Station d'épuration "utilisée" :	<p>Les eaux usées de la commune d'Aillas sont traitées sur la station d'Aillas ❶</p> <p>Les eaux usées des communes de Fontet et Hure sont traitées sur la station d'épuration de Fontet ❷</p> <p>Les eaux usées des communes de Pondaurat et Puybarban sont traitées sur la station d'épuration de Pondaurat ❸</p> <p>Les eaux usées de la commune de Berthez sont traitées sur la station d'Auros ❹</p>	Les eaux de Gironde sont acheminées sur la station d'épuration de La Réole.	Les eaux usées des communes de Lamothe et Mongauzy sont traitées sur la station d'épuration de Lamothe-Landerron
Capacité de dépollution (EH) :	❶ 450 ; ❷ 1 000 ; ❸ 700	12 000	900
Filière ou type d'épuration :	Filtres plantés de roseaux	Boues activées	Lagunage aéré
Date de construction ou de mise en service de la station :	❶ 2009 ; ❷ 2011 ; ❸ 2014	2009	1996
Capacité hydraulique (m <sup>3</sup> /j) :	❶ 67,5 ; ❷ 150 ; ❸ 105	1 191	180
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j) :	❶ 27 ; ❷ 60 ; ❸ 42	696	54

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Volumes d'eau traités (en m <sup>3</sup> ) :	❶ 7 665 en 2016; ❷ 11 352 ; ❸ 5 585	267 641 (avec La Réole)	16 790
Volumes moyens journaliers entrants (m <sup>3</sup> /j) :	❶ 21 en 2016 ; ❷ 31,1 ; ❸ 15,3	733,26 (avec La Réole)	62 <i>soit 22 630 m<sup>3</sup>/an</i>
Charge moyenne de DBO5 entrante (kg/j):	❶ 8,8 en 2016 ; ❷ 9,67 ; ❸ 3,51	314,48 (hors matières de vidange)	29
Utilisation de la capacité nominale de la station :	❶ 50 % / EH raccordés - 32 % de la charge organique ; ❷ 41 % / EH raccordés - 48 % de la charge organique ; ❸ 28 % / EH raccordés - 14,5 % de la capacité hydraulique.	64,1 % / charge hydraulique 59,2 % / DCO	52,8 % charge organique (DBO5) 82 % / EH raccordés
Remarques	Pas de bilan 24H effectué sur Aillas en 2017 (1 tous les 2 ans). 2 visites avec analyses réalisées par le Satese		
<b>Qualité du rejet et rendement épuratoire :</b>			
Rendement moyen annuel de dépollution :			
DCO (en % d'abattement) :	❶ 97 en 2016 ; ❷ 96,3 ; ❸ 89,4	98,17	92,8
DBO5 (en %) :	❶ 99 en 2016 ; ❷ 99,1 ; ❸ 98,4	99,56	97,7
MES (en %) :	❶ 99 en 2016 ; ❷ 99,5 ; ❸ 98,4	99,41	96,5
NTK (en %) :	❶ 99 en 2016 ; ❷ 98,8 ; ❸ 96,7	97,92	92,7
NGL (en %) :	❶ 63 en 2016 ; ❷ 45,9 ; ❸ 48,6	97,41	87
Pt (en %) :	❶ 42 en 2016 ; ❷ 21,1 ; ❸ 23,2	89,34	58,5
Conformité réglementaire des rejets à la Directive européenne et à l'arrêté préfectoral :	❶ 100 % ; ❷ 100 % ; ❸ 100 %	100 %	100 %
Milieu récepteur du rejet de la station :	❶ La Bassanne ; ❷ La Garonne ; ❸ La Bassanne	La Garonne	Le Médier après un parcours de 1,8 km dans un fossé communal.
Autosurveillance et analyses :	Assurées par le Satese	Assurées par la Régie	Assurées par Véolia et le Satese
Rapport annuel d'autosurveillance :	A la charge du Syndicat - Non réalisés	Elaboré par la Régie chaque année	Elaboré par Véolia chaque année

EH = Equivalent-habitant : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité de traitement d'une station d'épuration.

Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. Il est considéré qu'un équivalent-habitant rejette 60 grammes de DBO5 par jour et 120 de DCO.

DBO5 = demande biochimique en oxygène pendant 5 jours = quantité d'oxygène consommée en 5 jours par les micro-organismes pour décomposer la matière organique des eaux usées, à une température de 20°C

MES = matières en suspension = comportent à la fois des éléments minéraux et organiques

NGL = azote global.

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée.

DCO = demande chimique en oxygène ou pollution oxydable = quantité d'oxygène fournie par des réactifs chimiques pour obtenir l'oxydation complète.

Pt = phosphore total

NTK = azote total réduit

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines) sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK.

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Gestion des boues et sous-produits :			
Quantité de boues produites :	0	113,21 tonnes de matières sèches	0
Traitement des boues :		Déshydratées par centrifugation, séchées sous serre solaire puis épandues	
Quantité de refus de dégrillage :	75 kg sur Aillas ; 120 kg sur Fontet ; 55 kg sur Pondaurat évacués par la collecte des ordures ménagères	24,54 tonnes évacuées par la collecte des ordures ménagères	0,7 tonnes évacuées vers un centre de stockage
Quantité de sables (tonne) :	0	50,82 évacuées vers Tri Garonne Environnement – Centre d'enfouissement technique de classe 3	12,1 évacuées vers la station d'épuration de Marmande
Volume de graisses (m <sup>3</sup> ) :	0	non communiqué	12,3 évacués vers la station d'épuration de Marmande

## Indicateurs financiers

### Prix du service :

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>	
Prix du m <sup>3</sup> d'eau assainie au 01.01.2018 (en € TTC) :	3,465	3,46	2,13	
Prix du m <sup>3</sup> d'eau assainie au 01.01.2017 (en € TTC)	3,46	3,45	1,95	
Evolution (prix TTC pour 120 m <sup>3</sup> )	+ 0,16 %	+ 0,16 %	+ 9,05 %	
Répartition du prix de l'assainissement collectif pour 120 m <sup>3</sup> :				
			Au 01/01/17	Au 01/01/18
Part fixe du délégataire (en € HT) :	0	0	37,58	38,12
Part fixe du Syndicat (en € HT) :	150	0	0	10
Part variable du délégataire (en € HT) :	0	345,38	63	63,96
Part variable du Syndicat (en € HT) :	198		83,23	90,43
	348	345,38	183,81	202,51

Une facture type sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> est présentée ci-après pour chaque secteur.

**Recettes du service :**

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Assiette de facturation = Volumes d'eaux assainies facturés (en m <sup>3</sup> ) :	38 727	51 783 dont 9 302 d'effluents industriels	21 818
<i>En 2016</i>	<i>35 465</i>	<i>53 872 dont 9 706 d'effluents industriels</i>	<i>32 884</i>
Produits du service en € HT :	123 170,98	165 017,64	58 211
dont recettes liées à la facturation du service :			
<i>En 2016</i>	<i>121 761,99</i>	<i>186 377,32</i>	<i>62 783</i>
Dont Recette totale facturée pour le Syndicat en € HT (surtaxe) :	113 682,86	149 042,58	19 120
<i>En 2016</i>	<i>113 250,39</i>	<i>149 935,21</i>	<i>22 534</i>
Dont Recette totale facturée pour le délégataire en € HT (part fermier)	0	Sans objet	22 124
<i>En 2016</i>	<i>0</i>	<i>Sans objet</i>	<i>26 285</i>
Dont Recette liée à la redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) en € HT	9 488,12	12 631,25	6 004
<i>En 2016</i>	<i>8 511,60</i>	<i>12 434,30</i>	<i>7 775</i>
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :	non communiqué	non communiqué	3,09 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€ HT)	0	1 473,64	289,71
Montant de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif – maison existante (en €):	500	2 250	600
Montant de la PFAC – maison nouvelle :	4 000	4 500	1 200
Remarques	Montant de la prestation de Suez : 19 000 € HT Entretien des lits plantés : 5 000 € HT Montant de la prestation du Syndicat des eaux de Castets : 2 000 € HT	Participation du Syndicat aux charges du service d'assainissement : 142 402 € 140 509,39 <i>en 2016</i>	Modification du prix de l'assainissement collectif votée au Conseil syndical du 10 avril 2017 pour application au 1 <sup>er</sup> juillet 2017

**Etat de la dette :**

	Capital restant dû au 01/01/2018	Annuité versée en 2017		
		Capital	Intérêt	Total
<b>Bassanne</b>	2 639 133,60 €	142 741,03 €	94 270,53 €	237 011,56 €
<b>Dropt</b>	397 217,15 €	15 638,08 €	20 792,77 €	36 430,85 €
<b>Mongauzy</b>	39 271,26 €	9 806,61 €	2 258,99 €	12 065,60 €
<b>Total</b>	3 075 622,01 €	168 185,72 €	117 322,29 €	285 508,01 €

**Travaux ou études à prévoir :**

<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Réflexion à mener sur le nouveau mode d'exploitation du service à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Réflexion à mener sur le nouveau mode d'exploitation du service à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Préconisations du diagnostic à mettre en œuvre (présence de graisses sur le réseau)
D'une manière générale des efforts doivent être apportés sur l'entretien des stations d'épurations ainsi que sur le suivi de la prestation	Améliorer le fonctionnement du réseau sous-vide. Limiter les entrées d'eaux parasites par temps de pluies	Travaux à prévoir sur les postes de relevage Absence de ventilation sur les postes des Cerisiers et de Cangrand (oxydation prématurée des organes métalliques)
Réhabilitation du poste de relevage d'entrée de la station d'épuration d'Aillas (le revêtement se décolle)	Traitement anti H2S et pose d'un débitmètre au niveau du poste de relèvement de Beausoleil	Etude puis travaux de réhabilitation de la station d'épuration (détérioration importante de la géomembrane de la lagune de la station) à engager
	Etude approfondie sur le devenir de la centrale sous-vide et diagnostic de fonctionnement du réseau sous-vide en cours	
Cahier de vie des stations à élaborer avant le 31.12.2017 (nouvelle obligation réglementaire) Dérogation d'1 an donnée par la DDTM		Cahier de vie des stations à élaborer avant le 31.12.2017 (nouvelle obligation réglementaire) Dérogation d'1 an donnée par la DDTM

### Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau assaini au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2018 (décret 95-635 du 06.05.1995).  
 Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

**Secteur de Bassanne** – Tarif applicable sur les 15 communes de l'ex. Syndicat de Bassanne

**Secteur du Dropt** - Tarif applicable sur la commune de Gironde-sur-Dropt

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/17	Prix au 01/01/18	01/01/2017	01/01/2018	Évolution
<b>Part du prestataire</b>						
Abonnement annuel		0	0	0	0	0 %
Consommation	120	0	0	0	0	0 %
<b>Part syndicale</b>						
Abonnement annuel		150	150	150	150	0 %
Consommation	120	1,65	1,65	198	198	0 %
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,245	0,25	29,40	30	+ 2,04 %
Prix H.T. pour 120 m <sup>3</sup>				377,40	378	+ 0,16 %
TVA à 10 %				37,74	37,8	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>415,14</b>	<b>415,80</b>	<b>+ 0,16 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>3,46</b>	<b>3,465</b>	

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/17	Prix au 01/01/18	01/01/2017	01/01/2018	Évolution
<b>Abonnement annuel/Part fixe</b>						
Part de l'exploitant		0	0	0	0	0 %
Part syndicale		0	0	0	0	0%
<b>Consommation/Part variable</b>						
Part de l'exploitant	120	2,8782	2,8782	345,38	345,38	0 %
Part syndicale						
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,245	0,25	29,40	30	+ 2,04 %
Taxe Voies Navigables de France	120	0,01554	0,01554	1,86	1,86	0 %
Prix H.T. pour 120 m <sup>3</sup>				376,64	377,24	+ 0,16 %
TVA à 10 %				37,66	37,72	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>414,30</b>	<b>414,96</b>	<b>+ 0,16 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>3,45</b>	<b>3,46</b>	

### Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau assaini au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2018 (décret 95-635 du 06.05.1995).  
 Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

#### Secteur de Mongauzy – Tarif applicable sur les 2 communes de l'ex. Syndicat de Mongauzy

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/17	Prix au 01/01/18	01/01/2017	01/01/2018	Évolution
<b>Part du délégataire</b>						
Abonnement annuel		37,58	38,12	37,58	38,12	+ 1,44 %
Consommation	120	0,5250	0,5330	63	63,96	+ 1,52 %
<b>Part syndicale</b>						
Abonnement annuel		0	10	0	10	+ 100 %
Consommation	120	0,6936	0,7536	83,23	90,43	+ 8,65 %
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2450	0,25	29,40	30	+ 2,04 %
Prix H.T. pour 120 m <sup>3</sup>				213,21	232,51	+ 9,05 %
TVA à 10 %				21,32	23,25	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>234,53</b>	<b>255,76</b>	<b>+ 9,05 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>1,95</b>	<b>2,13</b>	

